

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Braye  
et de l'Anille

***Action 3 : Création de structure d'accueil collectif du jeune enfant***

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 300 enfants de 0 à 2 ans allocataires Caf dont 94,3% ont des parents actifs dont 68% occupent un emploi, donc des besoins potentiels de garde en journée pour les tout-petits</li> <li>• Un nombre d'assistantes maternelles en baisse et qui devrait s'accroître compte-tenu de la pyramide des âges de ces professionnelles (60% ont 50 ans et plus),</li> <li>• Une demande forte des familles pour l'accueil collectif,</li> <li>• Des parents obligés de faire garder leurs enfants hors du territoire communautaire par manque de réponses, voire de suspendre leur activité professionnelle,</li> <li>• Un seul Etablissement d'accueil du jeune enfant qui propose 14 places (Vibraye), situé à l'extrémité du territoire étendu de la CCVBA. Il existe donc une inégale répartition de ces places d'accueils collectifs sur le territoire avec notamment une absence d'équipement sur le secteur Bessé-sur-Braye/St-Calais.</li> <li>• Un territoire susceptible d'offrir des emplois et donc d'accueillir de nouvelles familles avec des besoins de garde de leurs jeunes enfants.</li> <li>• Des familles plus fragiles qui ont des besoins d'accueil plus ponctuel et souvent difficile à organiser chez une assistante maternelle.</li> </ul>	<p>Les familles avec des enfants de moins de 3 ans</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer l'offre d'accueil collectif sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants</li> <li>2. Créer une offre d'accueil collectif complémentaire</li> <li>3. Permettre l'accès à un mode d'accueil collectif sur l'ensemble de l'intercommunalité</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude et analyse des besoins spécifiques du territoire (besoins et attentes des familles, contexte d'emploi...) et solutions potentielles (micro-crèche (12 places maxi), petite crèche (24 places maxi), crèche familiale ... ?</li> <li>• Création d'une structure dont le nombre de places reste à préciser</li> <li>• Etude de faisabilité du projet : lieu d'implantation, définition des besoins en locaux (réalisation d'études bâtiment), besoin de personnel</li> <li>• Envisager une direction commune entre les deux structures du territoire.</li> </ul> <p><b>Echéances de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des besoins en 2023</li> <li>• Étude de faisabilité en 2024</li> <li>• Création structure en 2025</li> <li>• Ouverture structure : 2025 ou 2026</li> </ul>
<p><b>Services mobilisés et responsables de l'action</b></p>	<p><b>Résultats attendus</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordinatrice CTG/ Elue Action sociale</li> <li>• RPE et services de la CCVBA (urbanisme, technique, comptabilité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture effective de la structure sur le territoire.</li> <li>• Meilleure fréquentation des écoles avec le maintien des classes existantes.</li> <li>• Meilleure attractivité du territoire.</li> </ul>
<p><b>Partenaires sollicités</b></p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La PMI</li> <li>• La Caf de la Sarthe</li> <li>• La MSA</li> <li>• Elus CCVBA (Communaux (commune d'implantation potentielle) et Communautaires)</li> <li>• Les entreprises locales, partenaires potentiels (réservation de places)</li> <li>• Les architectes, les entreprises de construction, ... (pour l'étude de la création des nouveaux locaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une offre complémentaire d'accueil collectif (crèche ouverte)</li> <li>• Taux de couverture</li> <li>• Les relations entre les différents services petite enfance : multi-accueil/ nouvelle structure/RPE.</li> <li>• L'intérêt des familles pour les services proposés (enquête)</li> <li>• Nombre d'enfants accueillis,</li> <li>• Nombre d'heures réalisées,</li> <li>• Nombre de familles différentes accueillies,</li> <li>• Diminution du nombre de familles sans réponse favorable pour une place en accueil collectif</li> <li>• Taux d'occupation optimisé (&gt;70%)</li> </ul>

